

Délibération n°2021-02-09

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convention chefs de projet « Petites villes de demain »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	77
Pouvoirs	14
Votants	91

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Stéphane Brindel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Guy Faugeron	à	Pierre Chevalier
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lanly Alain ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-02-09



Envoyé en préfecture le 08/04/2021	
Reçu en préfecture le 08/04/2021	
Affiché le	
ID : 019-200066744-20210330-202102091-DE	

Le président explique que le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans ce cadre, deux pôles de Haute-Corrèze Communauté ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet :

- Ussel/La Courtine
- Bort-Les-Orgues/Neuvic

En effet, ils répondaient tous deux parfaitement aux différents objectifs exposés ci-dessus.

Par ailleurs, Haute-Corrèze Communauté est intégrée aux différentes problématiques traitées par le programme « Petites villes demain » par son projet de territoire qui intègre notamment la question de la redynamisation comme un de ses enjeux majeurs.

Différentes actions s'inscrivent ainsi parfaitement dans le cadre de ce dispositif « Petites Villes de Demain » alliant tous les axes de revitalisation de notre territoire : développement durable, mobilités, aménagements de centre bourg, réflexions sur le logement vacant mais aussi la vacance commerciale qui vont souvent de pair.


L'objectif clairement affiché autour de cette inscription dans ce réseau est de conforter cette dynamique par des actions complémentaires portées par les différentes collectivités, la redynamisation de nos territoires passant nécessairement par des actions transversales agissant sur différents leviers activés dans le même « espace-temps ».

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires (les communes retenues et leur EPCI) et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Ainsi la convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois

Délibération n°2021-02-09



Envoyé en préfecture le 08/04/2021
 Reçu en préfecture le 08/04/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210330-202102091-DE

maximum à compter de la date de signature de cette Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Cette convention a ainsi pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi le programme « Petites villes de demain » s'engagera sur les deux territoires de Haute-Corrèze Communauté concernés dès la signature des deux conventions (une pour Ussel/La Courtine et une pour Bort-les-Orgues/Neuvic).

En particulier, ces deux conventions permettront d'aller prétendre à des accompagnements techniques et financiers de l'Etat tels que le financement de deux chefs de projets en charge de l'animation de ces dispositifs à hauteur de 75 %.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, Haute-Corrèze Communauté et l'ensemble de nos partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de conventionnement d'adhésion au programme Petites villes de demain pour les deux candidatures retenues sur Haute-Corrèze Communauté (Ussel/La Courtine et Bort-les-Orgues/Neuvic)
- **VALIDE** la convention type d'adhésion, jointe à la présente,
- **AUTORISE** le Président à signer ces deux conventions d'adhésion,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité	
Votants	91
Pour	91
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
 sous-préfecture,

À Ussel, le 30 mars 2021

Le président,
 Pierre Chevalier

